

lui-même. Nul ne peut imaginer d'expérience sociale plus traumatisante.

Les sanctions importent peu pour les criminels. En général, leur vie est tellement vide, ils sont si frustrés et désespérés, malades de corps et d'esprit, et leur expérience d'une vie entière, leur fournissant matière à penser, manque tellement de charité que la réflexion suscitera chez eux plus sûrement la colère face aux péchés de la société que le repentir de leurs propres fautes.

Au début de mes observations, monsieur l'Orateur, j'ai déclaré avoir visité plusieurs institutions pénitenciaires, à titre de député et de conseiller. J'ai remarqué la terreur et les émotions des jeunes incarcérés à la fin de 1968 après avoir été condamnés à cinq ans de détention pour vente, possession ou usage à des fins non médicales de drogues comme la marijuana.

Nous pourrions réhabiliter le condamné seulement si la loi est réformée de façon à tenir compte de ce qu'on attend de notre société très complexe et technologique de 1971. Les réformes politiques et économiques s'imposent dès maintenant. Par-dessus tout, ceux à qui on a accordé le privilège de gouverner doivent respecter la loi eux-mêmes. Un gouvernement qui se moque de la loi encourage le crime plus que toute autre chose.

J'aimerais vous lire une coupure de journal, reçue ce matin, et que m'envoie quelqu'un de ma ville, bien que je ne sache pas au juste qui. Voici.

L'Université de Calgary a demandé hier 400 volontaires pour participer à des travaux de recherche sur l'usage non médical de la marijuana. On espère, par ce projet de deux ans, financé grâce à une subvention de \$100,000 du gouvernement fédéral, déterminer les effets physiques et mentaux de l'emploi de la marijuana dans ces conditions contrôlées.

Je cherche à montrer que des jeunes gens de nos universités et de nos collèges sont accusés en vertu de la loi sur les stupéfiants des actions mêmes que le gouvernement rémunère d'autres pour les commettre. On ne peut prescrire une loi pour une catégorie de citoyens et une différence pour une autre. C'est ce que j'appelle se moquer de la loi. Il faut respecter la loi et l'ordre si on veut prévenir le crime.

Dans les changements sociaux et économiques dont je parle je pense à une société créatrice qui donnerait à tous les jeunes la chance de réussir. L'année dernière des milliers d'étudiants universitaires ont échoué pour une simple question de décimales dans leurs notes. Des milliers n'ont pas eu le droit d'étudier la médecine, la comptabilité, le droit, la pharmacologie et d'autres sciences tandis que des milliers d'autres se sont vus refuser le droit à une formation dans une spécialisation quelconque seulement parce que nous n'avons pas assez d'institutions pour tous. L'élimination se fait par des personnes programmées comme des ordinateurs et auxquelles une différence d'une décimale de .06 dans les notes suffit pour les recaler. Le moment est venu d'entreprendre la réforme de nos institutions afin de laisser les jeunes faire leurs preuves et de les libérer de leurs frustrations.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, je voudrais citer brièvement un ouvrage que tout le monde devrait lire, à mon avis, *Crime in America*, de Ramsey Clarke, l'ancien procureur général des États-Unis. L'auteur dit ceci:

Si la réadaptation sociale est le but, on rendra seulement les jugements privatifs de liberté sans précision de durée.

En d'autres termes, il soutient qu'en vertu d'un code pénal plus moderne et plus évolué, un magistrat pourrait imposer plus souvent des peines d'emprisonnement sans précision de durée, car quel juge sait comment un être

réagira dans six mois, un an ou cinq ans après sa comparution? Les peines de durée indéfinie seraient le moyen de permettre aux jeunes de se réhabiliter et de fréquenter des établissements d'enseignement. Ce serait le point de départ de la réforme.

J'ai parlé durant dix minutes à peine, monsieur l'Orateur, alors que le ministre a parlé pendant une demi-heure. Je tiens à répéter que ceci est le sujet le plus important soulevé au cours de cette session en ce qui concerne la dignité humaine et les conditions de vie de l'individu. Le ministre est un homme jeune et, à propos d'un grand nombre des vues qui sont les siennes, je ne puis que le féliciter. J'espère qu'il va passer des paroles aux actes afin d'atténuer les terribles frustrations dont souffrent les détenus, et afin que nos prisons cessent d'être des usines du crime pour devenir des centres de réhabilitation et de prévention du crime.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, pour commencer, je tiens à remercier le ministre de nous avoir fait parvenir suffisamment longtemps à l'avance un exemplaire de sa déclaration, pour nous permettre de la commenter pertinemment.

• (2.40 p.m.)

Le ministre a assumé ses nouvelles fonctions avec beaucoup d'énergie et d'intérêt et en ce qui concerne les problèmes des pénitenciers. Toutefois, monsieur l'Orateur, j'hésite à le féliciter parce que c'est son gouvernement qui est responsable de n'avoir pas apporté les réformes qui s'imposaient depuis longtemps pour mettre au point un régime pénal approprié. En regardant nos prisons, on peut se compter chanceux de n'avoir connu, ces derniers temps, que les incidents de Kingston et Dorchester.

J'hésite en outre à féliciter le ministre parce qu'un délai précis n'a pas été fixé pour la réalisation de la plupart des réformes. Ainsi, le ministre a dit dans sa déclaration: «Nous projetons présentement l'établissement d'un plus grand nombre de centres de pré-libération,» «Nous envisageons l'instauration d'un système de congés,» «Nous avons l'intention d'appliquer de plus en plus le concept de la vie en groupes,» «Nous proposons également d'établir le régime de cafétéria.» Des expressions comme «projetons,» «envisageons,» «avons l'intention d'appliquer de plus en plus» et «proposons» ne sont pas suffisantes. Une fois ces réformes établies, les membres du Nouveau parti démocratique seront les premiers à féliciter le ministre. Nous ne sommes cependant pas disposés à le faire maintenant sur la foi d'une simple déclaration à l'appel des motions à la Chambre; il n'a fait qu'exposer de vagues intentions.

Monsieur l'Orateur, j'ai eu le privilège d'accompagner le comité permanent de la justice et des questions juridiques qui a visité à travers le Canada diverses institutions comme celles de Saint-Vincent-de-Paul, Prince Albert, New Westminster, Archambault, Millhaven et d'autres. Anciennes ou nouvelles, ces institutions ont quand même quelque chose de commun. Premièrement, les structures contiennent trop de pierre et d'acier et donnent aux détenus un sentiment de séparation et de rejet. De nombreuses institutions sont trop vastes et dépersonnalisent les détenus. Un grand nombre sont trop éloignées des grands centres urbains, ce qui prive les détenus des services et du personnel de traitement nécessaires; il leur est donc très difficile, à leur libération, de se réorienter dans la communauté. Nous avons constaté que le recours à l'emprisonnement est beaucoup trop répandu au Canada. Ce n'est que maintenant que le ministre déclare que le régime des